



Sommaire

Rapport du conseil d'administration	p.5
Compte de résultats.....	p.12
Bilan	p.14
Annexe aux comptes 2004.....	p.16

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents Honoraires :	Alain Delaunoy Michel Ficheux (Président de l'Unavie)
Président :	Jean-Pierre Seroin (Paris)
Vice-Présidents :	Jean-Claude Lejob (Ille et Vilaine) Jean-Pierre Vigneron (Calvados)
Secrétaire :	Vincent Omont (Oise) - jusqu'au 3 juin 2005 Max Delaitre (Marne)
Administrateurs :	Charles Broizat (Rhône) Jean-Claude Courty (Pyrénées Orientales) Thierry Damien (Meuse) - à compter du 3 juin 2005 François Gallet de Saint Aurin (Martinique) Jean Libotte (Meurthe & Moselle) - jusqu'au 24 mars 2005 Jean-Louis Lozano (Hérault) Gérard Marmasse (Indre et Loire) - à compter du 3 juin 2005 Jean Philippe (Charentes) Paul Tassel (Paris)

DIRECTION GÉNÉRALE

Gilles Dupin



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 2005

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par notre caisse au cours de l'exercice social, les comptes de résultats et de bilan arrêtés au 31 décembre 2004, et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.



Dans le prolongement des tendances dessinées en 2003, 2004 aura été une année de forte **croissance de l'économie mondiale**, probablement la plus élevée de la dernière décennie, en témoignent l'augmentation particulièrement perceptible, de 10 %, du commerce international et la hausse des taux de fret maritime qui en est résultée.

Cette croissance a été en particulier **vive aux États-Unis**, où les anticipations de réduction de l'activité économique, annoncées comme inévitables par les détracteurs de l'exécutif américain, année électorale oblige, ont été à peine perçues dans le courant du quatrième trimestre. Avec une augmentation globale estimée à 4,4 %, le PIB américain a progressé à un rythme supérieur au 3 % affiché en 2003. Les racines de ce dynamisme économique se retrouvent tout à la fois dans la consommation et les investissements des ménages, dans les investissements des entreprises, et dans la vigueur des exportations. Ces différents secteurs auront concouru à ces performances d'ensemble. Certes, celles-ci ont été permises par l'aggravation d'un certain nombre de déficits, qui, à terme, devront être corrigés. Le déficit de la balance des paiements courants n'a cessé de se creuser, de moins en moins financé par l'entrée de capitaux. Mais nul ne saurait prédire l'ampleur de ces ajustements, ni le moment auquel ils surviendront.

Dans le prolongement également des années antérieures, l'Asie émergente a, à nouveau, joué un rôle déterminant, affichant une progression d'ensemble pour 2004 évaluée à 7,8 %, identique à celle de 2003, contribuant ainsi à plus de 40 % de la croissance mondiale.

Au premier rang, la **Chine**, avec un taux de croissance de 9,2 %, a acquis le statut de **moteur de l'économie mondiale**. Ses faibles prix de revient et une monnaie nationale sous-évaluée procurent aux exportations chinoises un avantage incontestable sur les marchés internationaux. Ses importations ont tiré l'ensemble des pays de la zone Asie, mais également ceux de la zone émergente sud américaine, fortement exportatrice des matières premières indispensables pour nourrir la croissance chinoise.

La hausse des prix du pétrole et des matières premières, particulièrement sensible concernant les métaux communs (ferraille + 26 %, cuivre + 43 %, plomb + 40 %...), a fait renaître des inquiétudes quant à l'émergence de poussées inflationnistes, qui peuvent étonner lorsque l'on rappelle que les craintes de déflation ont préoccupé, pratiquement jusqu'en 2003, les banques centrales et les gouvernements. Ces appréhensions se sont rapidement dissipées à court terme, les risques d'inflation s'avérant en pratique contenus, la quasi-totalité des pays en moins bonne position dans ce domaine voyant même leur taux d'inflation descendre sous la barre des 10 %.



Par contraste, les économies de la zone euro paraissent bien ternes. L'ensemble de la zone a connu une croissance de son PIB de l'ordre de 1,8 %, certes meilleure que le taux de 0,6 % qui a sanctionné les médiocres performances de la zone en 2003, mais qui, à nouveau, recouvre des situations très disparates. La Grèce

(+ 3,7 %), l'Irlande (+ 4,9 %), le Luxembourg (+ 4,2 %), l'Espagne (+ 2,5 %), la Belgique (+ 2,6 %), ont enregistré les meilleures progressions, comparables à celle de la Grande-Bretagne (+ 3,3 %), restée en dehors de la zone euro.

L'Allemagne, principal partenaire économique de la France, semble être sortie de la phase de récession perceptible jusqu'en 2003, grâce à la vigueur de ses exportations. S'agissant de la France, beaucoup ne manqueront pas de se réjouir du taux de croissance

enregistré, 2,2 %, supérieur pour la septième année consécutive à la moyenne européenne. C'est oublier que cette situation doit beaucoup à la reconstitution des stocks, mais surtout à la vigueur de la dépense des ménages, incontestablement favorisée par les mesures fiscales prises en faveur des donations en franchise de droit, les prélèvements anticipés autorisés sur l'épargne salariale, ou les facilités accordées par le système bancaire pour favoriser l'accès des ménages à la propriété. Ce n'est pas en consommant qu'un pays génère de la richesse. C'est parce qu'il produit que ses résidents peuvent consommer.



Or, la balance commerciale est devenue déficitaire en 2004, conséquence du renchérissement du prix des matières premières importées, du cours de change de l'euro contre le dollar qui pénalise les exportations et d'une nouvelle dégradation générale de la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, la dette publique ne cesse de progresser, atteignant 65 % du PIB, incompatible en niveau comme en évolution avec les principes posés par le pacte de convergence qui était pourtant, voici quelques

années, la référence dictant les choix économiques effectués par notre pays.

Taux d'intérêt à long terme : les pronostics déjoués

Avec un niveau de croissance économique élevé, même s'il n'est pas homogène, le **maintien des taux d'intérêt à long terme à un niveau historiquement bas** constitue la seconde caractéristique inattendue de cet exercice 2004.

Même s'ils anticipaient une activité économique moindre que celle qui a été effectivement enregistrée, de nombreux opérateurs s'accordaient pour penser qu'une remontée des taux longs paraissait inévitable à court terme. Les besoins de financement du déficit public et les craintes de résurgence inflationniste auraient également dû favoriser cette évolution. C'est l'inverse qui s'est produit.

Dans la quasi-totalité des pays, les taux à 10 ans sur emprunts d'état ont été orientés à la baisse à partir de l'été, pour finir l'année à des niveaux inférieurs à ceux de la fin de 2003. Anticipation négative sur une évolution future de la croissance économique ? Cette explication ne paraît pas compatible avec l'écrasement des "spreads" observé sur les taux corporate tout au long de 2004.

Cette situation n'est évidemment pas sans conséquence sur les comptes et l'activité de notre mutuelle. Tout d'abord, elle favorise la **valorisation des actifs obligataires**, faisant apparaître d'importantes plus-values latentes qui viennent avantageusement flatter le niveau de la marge de solvabilité constituée. Il convient de rester prudent, et de continuer d'apprécier la solvabilité de notre Caisse sur la base des seuls éléments comptables, avec pour objectif que cette marge de solvabilité constituée de fonds propres comptables dépasse le double de la marge de solvabilité minimale.

En revanche, ce maintien des taux d'intérêt à un niveau bas **pèse sur la rentabilité future des fonds en euros** des contrats d'assurance vie, les cotisations collectées

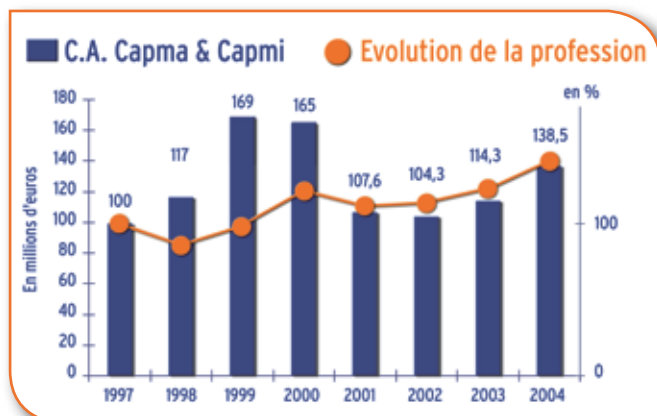
étant investies à des taux moins élevés que ceux servis aux sociétaires au cours des années récentes. Les dotations complémentaires régulièrement décidées par votre conseil d'administration limitent cependant les conséquences de cet effet de dilution.

Il rend également plus pénalisantes les règles de calcul des droits acquis par les adhérents des régimes de retraite, puisque, par application des dispositions réglementaires, celles-ci sont évaluées, de façon curieuse, sans la moindre référence au taux de rendement des actifs détenus dans le cadre de ces régimes, mais en fonction du taux moyen des emprunts d'état à 10 ans.

Cette situation de taux bas, si elle perdurait, pourrait contrarier la politique de revalorisation de la valeur de service de ces régimes de retraite, du Régime Collectif de Retraite en particulier. Les évolutions observées depuis le début d'année sur les taux longs américains conduisent à un peu plus d'optimisme en la matière.

Enfin, les marchés boursiers mondiaux auront connu une année mitigée comparée aux performances qu'ils auront enregistrées durant les trois derniers trimestres de 2002 et l'année 2003, d'autant que les grandes entreprises n'ont cessé de communiquer sur l'amélioration de leurs profits et de leurs marges. Sans doute, celle-ci était elle déjà anticipée par les opérateurs et inscrite dans les valorisations de 2003. Toujours est-il que pendant plusieurs mois les marchés n'ont suivi aucune tendance affirmée, avant de connaître un dernier trimestre plus brillant, permettant d'afficher des performances plus en rapport avec les attentes des investisseurs. Les indices américains Dow Jones et S&P 500 progressaient respectivement de 3,1 % et 9,0 %, le Nikkei de 7,6 %, et l'Eurostoxx 50 de 6,9 %. L'indice CAC de la place de Paris aux alentours de 3 820 points s'inscrivait pour sa part en hausse de 7,4 %.

Une année de développement



Parce que les évolutions des marchés financiers depuis avril 2002 ont rassuré, mais sans que l'on puisse affirmer que l'aversion au risque ait disparu, la Caisse a enregistré un regain d'intérêt de la part de ses sociétaires pour les supports **en unités de compte**. Même si la reprise reste timide en montant, la collecte dans ce secteur a **progressé de près de 60 %**.

Plus significatives en volume, les cotisations encaissées sur les fonds en euros ont progressé de 27 %, permettant à l'ensemble du chiffre d'affaires de la Caisse d'afficher une **progression supérieure à 21 %**, à 138.519 k€. Plus spectaculaire, **la collecte nouvelle a bondi de 40 %**.



Si on rappelle que l'ensemble de la profession a vu son chiffre d'affaires croître de 13 %, avec une progression de 35 % sur les supports en unités de compte, on comprend que l'année 2004 puisse être qualifiée pour notre société mutuelle de satisfaisante. Seule ombre au tableau, le nombre de nouveaux adhérents ayant rejoint la Caisse est resté en deçà des attentes.

D'une manière générale, nos sociétaires ont incontestablement été sensibles à la qualité des produits, reconnue par la presse spécialisée qui, en mars 2004, a récompensé Dynavie et Monceau Avenir Jeune. Nous vous en rendons compte dans notre rapport de l'an passé.

Les excellentes performances procurées par nos différents contrats, et qui sont rappelées dans les résolutions soumises à votre approbation, ont à nouveau été saluées par la délivrance de récompenses. Dynavie s'est vu remettre un nouveau **Label d'Excellence Or** par la revue "Les Dossiers de L'Épargne". Le magazine "Gestion de Fortune" lui a délivré son cinquième "Oscar", tandis que "Le Revenu" le gratifiait d'un **quatrième Trophée d'Argent** pour la qualité de son fonds en euros, et d'un **Trophée d'Or** dans la catégorie des contrats d'assurance vie diversifiés de 11 à 40 supports.



**Dynavie récompensé
par la presse spécialisée**



Par ailleurs, la **Française des Placements** et **Métropole Gestion**, nos partenaires financiers gérant nos principaux OPCVM, supports retenus pour Dynavie (Monceau Sélection France Europe, Monceau Convertibles et Monceau Trésorerie pour la Française des Placements, Monceau Europe Dynamique pour Métropole Gestion), se voyaient primés lors de la remise des **"Victoires"** délivrées par le quotidien économique et financier "La Tribune".

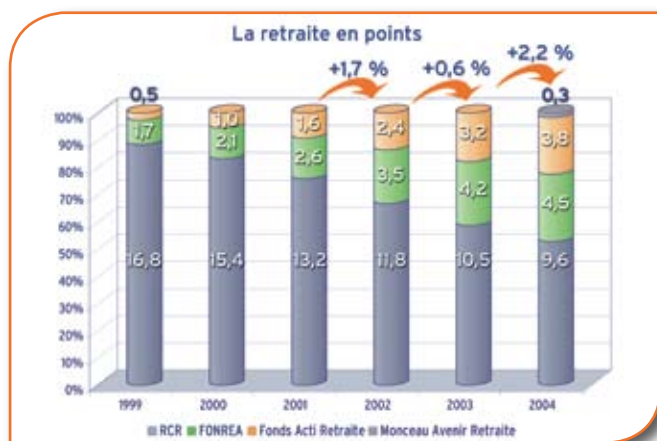
Ces distinctions réjouissent tout particulièrement notre Caisse puisqu'elles traduisent la qualité du choix fait lorsque ces sociétés de gestion ont été retenues. Elles la satisfont également puisque, au travers de Monceau Investissements Mobiliers, votre Caisse compte au rang des actionnaires fondateurs de Métropole Gestion, et a saisi, en fin d'année, l'opportunité qui lui était offerte d'acquérir une participation de 5 % dans la Française des Placements.

La retraite, c'est notre affaire

Marquée depuis deux ans par les débats qui ont entouré la préparation de la loi Fillon portant réforme des régimes de retraite, notre activité en matière de retraite en points s'est trouvée pénalisée par les trop longs délais de publication des décrets et instructions fiscales, et les incertitudes qui en ont résulté.

En particulier, celles qui concernent le traitement fiscal et social des cotisations de retraite acquittées par les exploitants agricoles ont pesé sur la diffusion de Fonréa. Certaines demeurent d'ailleurs aujourd'hui.

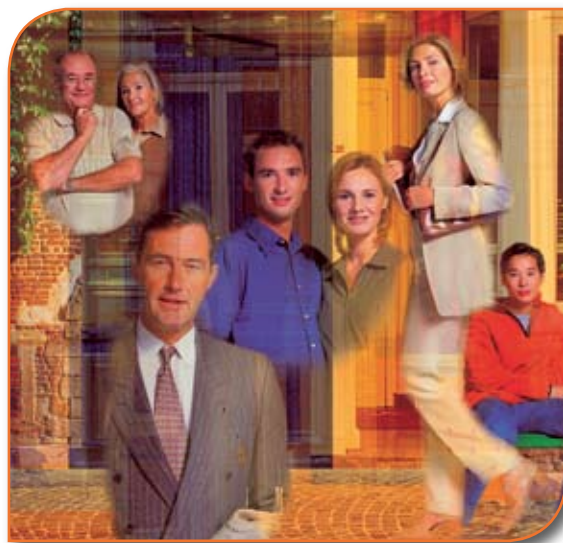
Dans ce contexte incertain, peu favorable aux initiatives, la **progression des cotisations collectées sur nos régimes de retraite en points**, de 2,2 % à 18 241 k€, doit être soulignée. Même si elle reste modeste, cette progression vient consolider l'inversion de tendance amorcée voici deux ans.



“La retraite... c'est notre affaire” depuis un demi-siècle, écrivions-nous dans notre rapport de l'exercice 2003, soulignant que tant le savoir faire et la technicité acquis en 50 ans, que le mode de fonctionnement mutualiste de notre Institution, donnaient à notre Caisse une double légitimité pour œuvrer dans le domaine de la retraite complémentaire facultative par capitalisation, couvert par la loi Fillon. En vous présentant les comptes de l'exercice 2003, nous vous rendions compte également de nos réflexions dans ce domaine, visant à privilégier la diffusion d'un **nouveau contrat de retraite en points**.

Sous l'impulsion du Président Tassel, administrateur du conseil national de notre mutuelle, un Groupement d'Épargne Retraite Populaire était créé le 1^{er} septembre 2004, sous le nom d'Avenir Retraite. Réunis en assemblée générale le 8 septembre, les fondateurs de cette association décidaient de retenir le contrat baptisé Monceau Avenir Retraite mis au point en collaboration avec les services de la Caisse. La diffusion de ce nouveau régime s'effectue à un rythme lent, qui n'est pas pour surprendre tant la logique de la sortie en rente continue, sans doute à tort, de rebuter les Français. Il est clair également que les positions de refus du PERP, à certains égards

caricaturales, rendues publiques par une association d'épargnants, n'ont pas été dans le sens de la **nécessaire sensibilisation** de nos compatriotes à l'impérieuse nécessité d'appréhender, très en amont, le problème du **maintien des revenus**, l'âge de la cessation d'activité venu.



Visuel de Monceau Avenir Retraite

Enfin, l'exercice 2004 aura apporté une autre satisfaction très importante en matière de retraite. Le décret tant attendu portant réforme des règles techniques applicables aux régimes de retraite régis par l'article L 441-1 du Code des assurances a été publié en juin 2004, permettant d'anticiper une **reprise de la politique de revalorisation** du point de retraite dès le **1^{er} janvier prochain**. En effet, calculé sur la base de la table de mortalité TPRV et au taux de 3,50 %, le taux de couverture du Régime Collectif de Retraite ressortait à 104 % au 31 décembre 2003, mais il n'était pas possible, compte tenu de cette réglementation, de revaloriser la valeur de service des rentes.

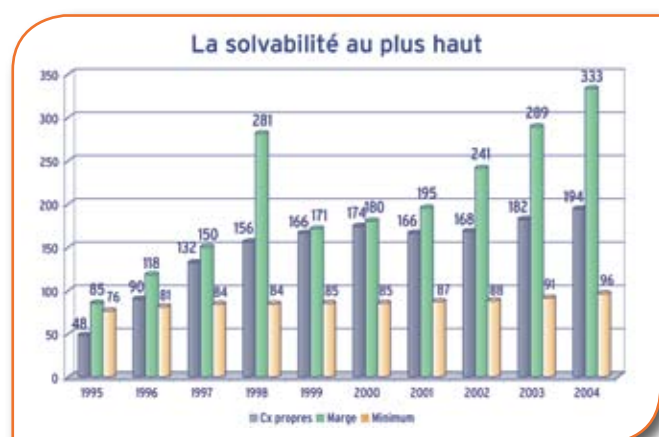
À l'inventaire 2004, sur la base des mêmes paramètres que ceux utilisés pour l'inventaire 2003, le régime RCR est couvert à 108 %. Mais, ce qui est important, c'est que, mesuré à l'aune des nouveaux textes réglementaires, le taux de couverture du régime ressort à 100,9 %. Le **conseil d'administration** qui se réunira dans le courant de l'automne pourra donc décider de **revaloriser la valeur de service du point de retraite**. Les milliers de sociétaires qui ont adhéré à ce Régime Collectif de Retraite et qui lors des assemblées générales ont écouté les explications détaillées fournies par vos représentants sur ce difficile sujet, apprécieront cette évolution, particulièrement bienvenue en cette année qui marque le 50^e anniversaire de notre Caisse d'assurance mutuelle.

Dans la logique mutualiste...

Très satisfaisant au plan de l'activité déployée par votre Caisse, l'exercice 2004 aura été à nouveau remarquable par le niveau des résultats enregistrés. Les excédents dégagés par la gestion générale ont permis au conseil d'administration de prendre des décisions importantes au profit des sociétaires. Dans la logique de l'éthique mutualiste qui anime ses travaux, le conseil d'administration a décidé d'utiliser les marges de manœuvre dégagées sur les résultats pour :

- augmenter les **participations aux excédents versées aux sociétaires** sur les fonds en euros (Carnet d'Épargne diffusé jusqu'en 1991, Dynavie) pour un total de **3.600 k€**, dont 1.600 k€ ont été supportés par notre réassureur mutualiste ;
- renforcer les **provisions mathématiques de rentes individuelles en constitution** (Complément Individuel de Retraite). Ces rentes étaient jusqu'à fin 2002 actualisées au taux de 4,5 %. Lorsque la rente entre en phase de liquidation, les flux futurs sont actualisés au taux de 3,5 %, faisant alors apparaître une perte technique. Pour l'inventaire 2003, les rentes en constitution ont été actualisées au taux de 4 % au lieu de 4,5 %. Le conseil d'administration a décidé d'utiliser pour l'inventaire 2004 le taux de 3,5 %, ce qui représente un coût exceptionnel dans les comptes de l'exercice de **3.417 k€** ;
- conforter les **provisions techniques spéciales des différents régimes de retraite collective** gérés par la Caisse, pour un montant total de **3.000 k€**.

Ces éléments exceptionnels enregistrés, le compte de résultat se solde par **un excédent de 9.654 k€**.



Une solvabilité renforcée

Si vous acceptez la proposition de votre conseil d'administration d'affectation de l'excédent comptable de l'exercice, les fonds propres comptables de notre Caisse totalisent 194.252 k€, contre 182.309 k€ au 31 décembre 2003. S'y ajoutent les plus-values latentes sur l'ensemble des actifs détenus en portefeuille, soit 139.713 k€, dont 118.009 k€ sur les actifs obligataires.

La marge de solvabilité ainsi constituée par notre Caisse s'élève à 333.966 k€, soit approximativement **3,5 fois le montant minimal requis** par les normes européennes, évalué à 95.763 k€. Hors plus-values latentes, le ratio de couverture de la marge de solvabilité s'élèverait à environ deux fois.

En outre, l'état réglementaire de couverture des engagements réglementés fait lui aussi ressortir un excédent supérieur à 60 M€. La qualité de la structure de bilan de notre Institution n'en paraît que mieux établie.

Une **surface financière solide**, un succès confirmé dans la gestion et le pilotage de son principal régime de retraite, celui né en 1955, une capacité affirmée à **dégager des excédents qui profitent aux sociétaires**, un potentiel de **développement** démontré, tels auront été les acquis remarquables de cet exercice qui marque le cinquantenaire de notre Institution.

Dans les résultats de ces dernières années, dans la qualité des équipes aujourd'hui en place et les compétences qu'elles réunissent, dans la vigueur de sa vie associative et l'implication de ses élus, notre Institution trouvera les forces nécessaires pour construire ses succès de demain, apporter à ses sociétaires, aux exigences croissantes, le service de qualité qu'ils attendent. Construire cet avenir en partenariat avec une Institution d'essence mutualiste, partageant ses valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Assurément, et notre Caisse participe activement aux réflexions menées dans ce domaine par l'ensemble du groupe auquel elle adhère. Mais si notre souci de bon gestionnaire est d'atteindre une taille critique plus crédible, nécessaire à la pérennité de l'œuvre entreprise voici 50 ans, et à l'optimisation du rendement du patrimoine de nos sociétaires, il n'y a pas pour autant nécessité pour notre Caisse de déterminer son choix dans l'urgence et la précipitation.

Des statuts à adapter

Après la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, vous serez amenés à vous prononcer sur les résolutions présentées par votre conseil d'administration.

En particulier, quatre mandats d'Administrateur arrivent à échéance. Les Présidents Courty et Lejob ont accepté de continuer à consacrer une partie de leur temps à la gestion de la Caisse, et sollicitent en conséquence le renouvellement de leur mandat.

Le conseil d'administration vous propose de les renouveler.

Par ailleurs, soucieux de veiller à une correcte représentation des régions en son sein, votre conseil vous propose de nommer Administrateur Messieurs Damien et Marmasse, respectivement Président du Groupement des sociétaires de la Meuse et de l'Indre et Loire.

Les mandats de ces quatre administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Ensuite, délibérant à titre extraordinaire, votre assemblée générale sera amenée à se prononcer sur un certain nombre de modifications statutaires proposées par votre Conseil. Il s'agit pour l'essentiel de tirer les conséquences de la publication du décret du 3 janvier 2005 sur l'administration des sociétés

d'assurance mutuelle. Ce décret a mieux défini les rôles, missions et responsabilités respectifs du conseil d'administration, de son Président et de son Directeur général. Nous avons en conséquence largement modifié, souvent en reprenant les termes mêmes du décret, les articles 21 à 30 des statuts de la Caisse, articles qui traitent de l'administration de la société et de l'exercice de la fonction de Directeur général.

En outre, par analogie avec ce qui se pratique dans les sociétés de groupe d'assurance mutuelle, nous avons souhaité affirmer dans nos statuts notre adhésion à la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances.

Enfin, nous vous proposons de porter le fonds d'établissement à 15 M€, en prélevant 14 M€ sur la réserve de solvabilité.

Nous vous demandons d'adopter les résolutions correspondantes.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les élus des groupements associatifs, leurs présidents, et envers nos sociétaires, pour leur implication, leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et les membres du personnel des GIE du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service de nos sociétaires et dans l'intérêt de notre Institution. C'est à leur implication que nous devons la qualité du bilan de notre activité pour 2004. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.



Gilles Dupin



Thierry Damien



Jean-Claude Courty



Jean-Claude Lejob



Jean-Pierre Seroin



Gérard Marmasse

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle Capma & Capmi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

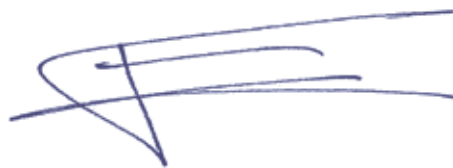
Fait à Paris, le 19 mai 2005

Le commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Michel Rosse



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2004

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2003
1 Primes :	+	138 519	321	138 198	113 805
2 Produits des placements		152 370	-	152 370	156 613
2a Revenus des placements	+	117 957	-	117 957	120 670
2b Autres produits des placements	+	5 498	-	5 498	13 617
2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	28 915	-	28 915	22 326
4 Autres produits techniques	+	7 176	-	7 176	7 256
5 Charges des sinistres		-150 799	-7 938	-142 861	-146 029
5a Prestations et frais payés	-	-150 959	-8 050	-142 909	-145 993
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	160	112	48	-36
6 Charges des provisions		-9 946	9 372	-19 318	22 749
6a Provisions d'assurance vie	+/-	9 733	9 372	361	16 469
6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	-20 658	-	-20 658	-15 009
6c Autres provisions techniques	+/-	978	-	978	21 289
7 Participation aux résultats	-	-118 604	-28 369	-90 235	-105 494
8 Frais d'acquisition et d'administration :		-11 155	-1 607	-9 548	-14 491
8a Frais d'acquisition	-	-10 352	-	-10 352	-9 846
8b Frais d'administration	-	-803	-	-803	-763
8c Commissions reçues des réassureurs	+		-1 607	1 607	-3 882
9 Charges de placements		-46 056	-	-46 056	-47 420
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.	-	-29 783	-	-29 783	-29 658
9b Autres charges des placements	-	-7 765	-	-7 765	-6 464
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-8 508	-	-8 508	-11 298
10 Ajustement ACAV (+/- values)	-	20 581	-	20 581	26 165
11 Autres charges techniques	-	-1 445	-	-1 445	-1 767
12 Produits des placements transférées	-	-1 484	-	-1 484	-1 385
Résultat technique vie		-20 844	-28 221	7 377	10 002

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations 2004	Opérations 2003
1 Résultat technique vie		7 377	10 002
3 Produits des placements		-	-
3a Revenu des placements	+	-	-
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-	-
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		-	-
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5b Autres charges des placements	-	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6 Produits des placements transférés	+	1 484	1 385
7 Autres produits non techniques	+	52	54
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		1 426	-430
9a Produits exceptionnels	+	2 548	678
9b Charges exceptionnelles	-	-1 122	-1 107
10 Participation des salariés	-	-655	-411
11 Impôt sur les bénéfices	-	-30	-
12 Résultat de l'exercice		9 654	10 600

Bilan au 31 décembre 2004

1 ACTIF

	2004	2003
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	2 682 034	2 563 557
3a Terrains et constructions	332 556	336 021
3b Placements dans des entreprises liées	19 058	21 165
3c Autres placements	2 330 420	2 206 371
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	412 856	392 198
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	608 377	617 535
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	597 466	606 838
5c Provisions pour sinistres vie	-	112
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	10 911	10 585
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égénéralisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	8 842	8 660
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	306	613
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	306	613
6b Créances nées d'opérations de réassurance	625	-
6c Autres créances :	7 911	8 047
6ca Personnel	-	-
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 233	7 309
6cc Débiteurs divers	678	739
7 Autres actifs	15 335	12 956
7a Actifs corporels d'exploitation	340	279
7b Comptes courants et caisse	14 995	12 677
8 Comptes de régularisation - Actif	51 296	52 944
8a Intérêts et loyers acquis non échus	43 992	46 879
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	7 304	6 065
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	3 778 740	3 647 850

2 PASSIF

	2004	2003
1 Capitaux propres :	194 252	182 310
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	1 000	1 000
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	179 754	167 576
1e Report à nouveau	3 844	3 134
1f Résultat de l'exercice	9 654	10 600
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	2 541 017	2 438 096
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	2 529 275	2 425 187
3c Provisions pour sinistres vie	1	161
3d Provision pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	11 728	11 756
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	13	992
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	412 856	392 198
5 Provisions pour risques et charges	1 161	530
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	585 723	593 314
7 Autres dettes :	6 498	9 085
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	473	987
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	3 275	4 455
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	2 752	3 643
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	752	1 103
7ee Créanciers divers	2 000	2 540
8 Comptes de régularisation - Passif	37 233	32 317
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	3 778 740	3 647 850

Annexe aux comptes 2004

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du conseil d'administration expose les principales réalisations de l'exercice 2004 et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat de l'exercice.

Il convient en outre de rappeler que la Caisse et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle pratiquement à 100 % et qui sont fiscalement transparentes ont fait l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 95 à 98. En 2000, l'Administration a notifié un nouveau redressement. Ce redressement a été mis en recouvrement fin décembre 2002 pour un montant de 3.574 k€. Notre société a contesté la demande de l'Administration et aucune provision n'a été constituée pour couvrir le paiement éventuel de l'impôt réclamé. Les arguments développés par la société ont porté, et l'acceptation de ses positions paraît très probable. Toutefois, une police d'assurance caution a été souscrite auprès de la Mutuelle Centrale de Réassurance pour constituer les garanties demandées par l'Administration.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2004 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus

le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (1,188 en 2003), calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3,0% (3,5% en 2003).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation ou les notes

techniques établies pour chaque produit. S'agissant des régimes en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (P.T.S.) du Régime. À l'inventaire, on vérifie que cette P.T.S. est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Acceptations en réassurance

Elles sont enregistrées à partir des informations transmises par les cédantes.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Capma & Capmi ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versées aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de renoncer à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Capma & Capmi à la MCR et/ou Monceau Assurances en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées, et qu'il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation ». Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	336 720	15 112	18 578	333 254
Versements restant à effectuer	-699	-	-	-699
Sous-total	336 021	15 112	18 578	332 555
TOTAL BRUT	336 021	15 112	18 578	332 555

Montants des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	336 720	333 254
Versements restant à effectuer	-699	-699
Sous-total	336 021	332 555
TOTAL NET	336 021	332 555

Sont enregistrées en « Acquisition » les affectations de parts de SCI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société correspondant au réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	21 587	-	-	-	21 587
Prêts sociétés du groupe	5 131	79	4 078	-	1 132
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
TOTAL	26 718	79	4 078	0	22 719

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	5 553	-	5 553	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	5 553	-	5 553	-

Le montant des provisions a été reclassé en 2004 en provisions sur autres placements.

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	16 034	21 587
Prêts sociétés du groupe	5 131	1 132
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	21 165	22 719

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31 décembre 2004

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	394 334	979 668	753 804	620 198
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 777 654	96 124	182 830	1 690 948
Prêts et avances sur polices	34 381	28 922	44 031	19 272
Autres placements	2	-	-	2
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	2 206 371	1 104 714	980 665	2 330 420

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	3 661	-	-	3 661
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	3 661	-	-	3 661

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	394 334	616 537
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 777 654	1 690 948
Prêts et avances sur polices	34 381	19 272
Autres placements	2	2
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	2 206 371	2 326 759

4.1.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31 décembre 2004

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	139 728	6 815	146 543
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	252 470	13 843	266 313
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	392 198	20 658	412 856

4.1.5 État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	332 555	332 555	344 142	336 021
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	23 107	22 741	22 565	34 715
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	569 138	565 844	573 814	338 900
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	49 539	49 539	51 850	36 752
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 689 095	1 661 405	1 779 415	1 752 271
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	1 132	1 132	1 132	5 131
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	19 273	19 273	19 272	34 381
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	146 543	146 543	146 543	139 728
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	266 313	266 313	266 313	252 470
- Obligations et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	3 096 697	3 065 347	3 205 048	2 930 371
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	1 689 095	1 661 406	1 779 415	1 745 963
- placements évalués selon l'article R 332-20	994 746	991 086	1 012 777	792 211
- placements évalués selon l'article R 332-5	412 856	412 856	412 856	392 198
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	1 877 720	1 851 640	1 953 257	1 750 776
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	806 121	800 852	838 934	787 398
- autres affectations ou sans affectation	412 856	412 856	412 856	392 198

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan :

	2003			2004		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	2 959 366	2 955 755	3 036 389	3 096 697	3 094 889	3 205 040
Amortissement de surcote	-	-6 065	-	-	-7 300	-
Amortissement de décote	-	31 448	-	-	36 842	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	2 959 366	2 930 372	3 036 389	3 096 697	3 065 347	3 205 040

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	332 555	332 555	344 142	336 021
Total	332 555	332 555	344 142	336 021

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Valeur de remboursement	1 711 221	1 623 228
Valeur nette	1 744 021	1 659 553
SOLDE NON AMORTI	-32 800	-36 325

4.1.6 Créances au 31 décembre 2004

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	612	305	305	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	626	626	-
Autres créances	8047	7 911	7 911	-
Total	8 659	8 842	8 842	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Intérêts courus non échus	46 879	43 992
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	6 065	7 300
Autres	-	4
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	52 944	51 296

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Investissements Immobiliers (MII) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	98,02%	331 091	339 305	18 212	17 508	17 139	-	-
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	50,28%	134 910	187 916	21 735	7 741	-	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) Gestion d'un patrimoine foncier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	60,00%	13 098	18 424	36	206	-	-	-
Monceau Investissements Mobiliers (MIM) Gestion d'un portefeuille de participation 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	92,76%	21 587	22 199	-	445	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Néant									

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2003	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2004
Fonds d'établissement	1 000	-	-	1 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766	-	-	8 766
Réserve pour risque lié à l'allongement de la durée de la vie humaine	11 434	4 566	-	16 000
Autres réserves	18 287	1 986	-	20 273
Réserve de capitalisation	107 426	2 289	-	109 715
Réserve de solvabilité	21 662	3 338	-	25 000
Sous total	168 575	12 179	-	180 754
Report à nouveau	3 134	710	-	3 844
Résultat de l'exercice	10 600	9 654	10 600	9 654
TOTAL	182 309	22 543	10 600	194 252

Les mouvements sur les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale de juin 2004, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation et de la formation du résultat de 2004.

S'agissant des régimes en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la constitution d'une réserve de capitalisation était exigée par le Service du Contrôle des Assurances. Capma & Capmi, après un examen minutieux des textes, a soutenu une position inverse, d'ailleurs conforme à la pratique de certains autres opérateurs. La Commission de Contrôle a admis cette position.

De ce fait, il n'est plus constitué de réserve de capitalisation en cas de réalisation de plus-values obligataires dans le cadre de la gestion des actifs du RCR depuis l'exercice 1997. Ces plus values, lorsqu'elles sont réalisées, permettent de renforcer la PTS du régime. En revanche, la réalisation de moins-values lors de cessions d'obligations détenues dans le cadre du RCR donne lieu à prélèvement sur la réserve de capitalisation constituée avant 1997 dans le cadre de la gestion du RCR. Aucune reprise n'a été effectuée au cours de l'exercice 2004. Cette partie de la réserve de capitalisation, constituée dans le cadre de la gestion du RCR, est évaluée à 26.074 k€ au 31 décembre 2004, inchangée par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Pour conforter le taux de couverture du RCR, permettre d'absorber l'aggravation de la provision mathématique théorique du régime résultant de l'utilisation des tables de mortalité par génération et des taux d'actualisation inférieurs à ceux retenus jusqu'en 1994, tout en reprenant dans les meilleurs délais possibles une politique de revalorisation des rentes semblable à celles suivies pour les régimes Fonrrea et Fonds Acti Retraite, le Conseil d'administration a retenu formellement le principe d'un prélèvement sur cette partie de la réserve de capitalisation, même en l'absence de réalisation de moins-values obligataires.

Toutes les conséquences d'une telle opération, qui n'est pas prévue par le Code des assurances, doivent avoir été préalablement correctement appréhendées. Aucun engagement de délai n'a été pris par le Conseil d'administration, seul juge de l'opportunité de réaliser l'opération. Toutefois, pour matérialiser cet engagement, lors de l'établissement des comptes combinés, cette partie de la réserve de capitalisation est reclassée en provision mathématique par la société combinante.

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes s'élèvent à 2.541.017 k€ contre 2.438.096 k€ au 31 décembre 2003. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales des différents régimes de retraite en points gérés par notre Caisse soit 767.239 k€ au titre du RCR, 27.892 k€ au titre de Fonréa, 13.209 k€ au titre du Fonds Acti Retraite et 331 k€ au titre de Monceau Avenir Retraite.

Jusqu'à l'inventaire 2003, la Provision Mathématique Théorique (PMT) de Fonréa était calculée au taux de 2,5% avec la table TPRV 93, le taux de couverture ressortant alors à 103,9%. Avec la même table de mortalité, le Fonds Acti Retraite était couvert à 104,9%, pour une actualisation au taux de 2%. En ce qui concerne le RCR, le taux de couverture ressortait à 104,2%, en calculant la Provision Mathématique Théorique au taux d'actualisation de 3,5% avec la table TPRV 93. Au taux d'actualisation de 2,57% correspondant à 60% du TME observé à l'inventaire (norme applicable en tout état de cause pour l'inventaire 2009 selon la réglementation de l'époque), la PMT excédait de 59.405 k€ le montant de la Provision Technique Spéciale enregistrée au bilan.

La réforme apportée à la réglementation propre aux régimes régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances a notamment modifié les méthodes de calcul d'inventaire. En particulier, les engagements du régime sont dorénavant calculés pendant les huit premières au taux de 75% d'un TME moyen apprécié sur deux ans, à 60% au-delà.

Le tableau suivant résume pour chacun des quatre régimes pris individuellement les principaux éléments observés en 2004, et indique le taux de couverture qui aurait résulté en 2004 de règles de calculs inchangées par rapport à 2003.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture. Elle s'élève à 1 k€ à la clôture de l'exercice.

La provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques s'élève à 13 k€ au 31 décembre 2004, contre 992 k€ au 31 décembre 2003. Elle porte pour la totalité sur les actifs détenus par un régime de retraite en points, Fonds Acti Retraite. Ces provisions sont calculées pour chacun des régimes séparément, sans compenser les plus et moins-values des différents régimes et de la gestion générale.

	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite	Monceau Avenir Retraite
Nombre d'adhérents	67 515	5 773	3 695	240
Provision technique spéciale ouverture	764 468	22 251	8 847	-
Cotisations nettes	9 001	4 268	3 585	330
Produits Financiers crédités	30 862	1 254	607	1
Arrérages réglés	-37 003	-181	-29	-
Malorations légales nettes payées	-2 589	-	-	-
Dotations complémentaires décidées	2 500	300	200	-
Provision technique spéciale clôture (1)	767 239	27 892	13 209	331
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	13	-
Provision pour dépréciation durable	2 828	21	-	-
Réserve de capitalisation	26 074	-	-	-
Provision mathématique théorique norme décret juin 2004 (2)	760 690	24 376	10 169	227
Provision mathématique théorique norme calcul 2003 (3)	711 928	26 283	12 508	s.o.
Taux de couverture fin 2004 (1)/(2)	100,9%	114,4%	129,9%	146,3%
Taux de couverture 2004 norme 2003 (1)/(3)	107,8%	106,1%	105,6%	s.o.

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, en multipliant le prix de rachat unitaire du titre au jour de l'inventaire par le nombre de titres. Elles s'élèvent à 412.856 k€ contre 392.198 k€ à l'inventaire précédent. À valeur constante des unités de compte servant de support aux contrats à capital variable, l'encours de provisions techniques en unités de compte se serait élevé à 391.989 k€ au 31 décembre 2004.

4.2.5 Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2002	2003	2004
Participation aux résultats totale :	111 146	134 491	118 604
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	110 344	133 915	118 632
Variation de la provision pour participation aux excédents	802	576	-28
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 301 251	2 380 427	2 479 614
Montant minimal de la participation aux résultats	nc	nc	66 553
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	102 303	126 439	110 938
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>101 501</i>	<i>125 863</i>	<i>110 966</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>802</i>	<i>576</i>	<i>-28</i>

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Provision pour litiges	470	1 069
Autres provisions pour risques	60	92
TOTAL	530	1 161

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	987	472	472	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 455	3 274	3 274	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	3 643	2 752	2 752	-
Total	9 085	6 498	6 498	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Intérêts perçus d'avance	-	206
Intérêts à payer	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	31 448	36 842
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	870	185
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	32 318	37 233

4.2.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2003	2004
Personnel		
dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	533
autres charges à payer	-	531
Organismes sociaux		
charges sociales sur congés payés	-	-
autres charges à payer	-	-
Etat		
Charges sociales sur congés payés	-	-
autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer	86	68
TOTAL	86	1 132

Produits à recevoir	2003	2004
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
Etat	-	-
Autres produits à recevoir	68	6
TOTAL	68	6

4.3 Engagements hors bilan

Engagements donnés : néant

Engagements reçus :

Engagements reçus	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Comptes gagés par les réassureurs	25 708	25 492
Cautions reçues	5 862	5 862
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	31 570	31 354

La caution reçue pour 5.862 k€ garantit le remboursement d'un prêt consenti à une société commerciale, et permet l'admission de ce prêt en couverture des engagements réglementés conformément aux dispositions du Code des assurances.

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique (1)	Capitalisation à prime périodique (2)	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)
Primes	138 520	-	-	1 185	98 413	3 443	-	732	16 197	309	18 241
Charges de prestations	150 800	1	-	476	81 818	5 314	-	1 357	17 070	-	44 764
Charges de provisions	9 947	-1	-	268	17 574	-1 505	-	-664	17 524	348	-23 597
Ajustement ACAV	20 582	-	-	-	-	-	-	-	20 535	47	-
Solde de souscription	-1 645	0	-	441	-979	-366	-	39	2 138	8	-2 926
Frais d'acquisition	10 352	-	-	95	8 732	276	-	59	470	25	696
Autres charges nettes de gestion	-4 928	-	-	2	-214	-973	-	18	310	1	-4 072
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 424	-	-	-97	-8 518	697	-	-77	-780	-26	3 376
Produits nets des placements	86 689	-	-	53	41 393	432	-	268	7 186	10	37 347
Participation aux résultats	100 464	-	-	-	56 812	69	-	193	7 656	10	35 724
Solde financier	-13 775	-	-	53	-15 419	363	-	75	-470	0	1623
Primes cédées	321	-	-	171	7	143	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	36 092	-	-	91	35 889	112	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	9 484	-	-	11	9 393	80	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-326	-	-	-	-326	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 607	-	-	-	1 607	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	-28 221	-	-	91	-28 423	111	-	-	-	-	-
Résultat technique	7 378	-	-	306	3 507	583	-	37	888	-18	2 073
Hors compte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant des rachats	11 728	-	-	-	11 728	-	-	-	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	11 756	-	-	-	11 756	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	10 911	-	-	-	10 911	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à l'ouverture	10 585	-	-	-	10 585	-	-	-	-	-	-

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 1 484 k€ de produits nets de placements a été transféré du compte technique au compte non technique, conformément au Plan Comptable 1995 et calculé en multipliant le résultat des placements par le ratio obtenu en rapportant le total des capitaux propres hors réserve de capitalisation, résultat de l'exercice, provisions réglementées autres que techniques et provisions pour risques et charges, à cette même somme augmentée des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	29 181
Frais externes de gestion	313
Frais internes	289
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	29 783
Amortissement des différences de prix de remboursement	7 765
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	7 765
Moins values sur réalisation de placements	6 219
Dotation à la réserve de capitalisation	2 289
Pertes provenant de la réalisation des placements	8 508
Ajustement ACAV	14
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	46 070
Nature des produits	Montant
Revenus immeubles et S.C	13 624
Revenus des placements financiers	94 017
Revenus des prêts aux collectivités	1 314
Intérêts	889
Revenus placements dans entreprises liées	367
Revenus placements des contrats en unités de compte	7 746
Revenus des placements	117 957
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	3 605
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	1 892
Intérêts	-
Autres produits de placements	5 497
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	28 915
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	28 915
Ajustement ACAV	20 597
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	172 966
NET	126 896

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination.

S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 1.445 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 11.346 k€ et 1.770 k€ au 31 décembre 2003.

Ces charges de gestion, qu'elles soient propres à Capma & Capmi ou issues de la répartition des frais des GIE auxquels adhère Capma & Capmi, sont comptabilisées par destination selon les mêmes règles.

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	317	2 528	386	32	3 263
Charges internes	647	7 409	314	289	8 659
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	179	26	-	219
Autres	-	-	-	-	0
TOTAL	978	10 116	726	321	12 141

5.4 Charges de personnel

Néant

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2004
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	610
Produits sur exercices antérieurs	34
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	1 718
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	149
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	37
Total produits exceptionnels	2 548
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	4
Pertes sur exercices antérieurs	42
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	296
Dotation aux provisions pour litiges	719
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	61
Total charges exceptionnelles	1 122
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 426

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2004,

- 21.550 € ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé,
- 18.288 € ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration de Capma & Capmi a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com